

les affaires

Le régime de retraite, l'atout de Jardin de ville

Par Catherine Girard

Édition du 04 Octobre 2014



Au Québec, seules deux PME sur dix disposent d'un régime de retraite ou d'un REER collectif. Les 115 employés de Jardin de ville font donc partie des privilégiés puisque, en 2008, cette entreprise a choisi d'adhérer au régime de retraite simplifié.

[Cliquez ici pour consulter le dossier PME: Forces d'attraction](#)

«Comme notre entreprise produit et vend des meubles de jardin, nous réalisons l'essentiel de notre chiffre d'affaires entre les mois de mars et de septembre. Cela signifie également que 60 % de nos employés sont saisonniers. La rétention de personnel représente donc tout un défi pour nous, et c'est d'abord pour cette raison que nous avons décidé d'instaurer un régime de retraite», explique Charles-Antoine Bourque, directeur du capital humain chez Jardin de ville, qui affiche un taux de roulement de près de 20 % en raison du caractère saisonnier de son activité.

L'adoption du régime de retraite avait également pour objectif de faciliter le recrutement de nouveaux talents. «Nous offrons déjà des salaires compétitifs et un programme d'assurances collectives. Mais pour soutenir notre croissance, il est important que nos avantages puissent rivaliser avec ceux des grandes entreprises», estime Charles-Antoine Bourque.

Les membres de la haute direction de Jardin de ville ne possédant aucune expertise relativement aux régimes de retraite collectifs, ils ont eu recours aux conseils de Michèle Frenette, présidente de GRMF, une firme spécialisée dans ce domaine. Comme l'explique cette spécialiste, les PME qui souhaitent mettre en place une telle mesure peuvent opter pour différents régimes. «Il existe différentes raisons qui peuvent pousser un dirigeant de PME à offrir un régime de retraite à ses employés. Ça peut être pour favoriser l'attraction et la fidélisation de la main d'oeuvre ou pour mousser la productivité de ses employés. Il faut donc prendre le temps d'évaluer ses besoins.»

[Cliquez ici pour consulter le dossier PME: Forces d'attraction](#) Puisque les dirigeants de Jardin de ville souhaitaient encourager leurs employés à investir en prévision de leurs vieux jours, Michèle Frenette leur a suggéré d'opter pour le Régime de retraite simplifié (RRS). En effet, outre les cotisations patronales, le RRS autorise les cotisations des salariés. «Pour favoriser l'économie en vue de la retraite, nous avons également décidé de ne pas

permettre les retraits en cours d'emploi, à moins que ce ne soit pour l'achat d'une première maison, au moyen du Régime d'accession à la propriété, ou pour le financement des études, par l'intermédiaire du Régime d'encouragement à l'éducation permanente», détaille Charles-Antoine Bourque.

Pour être admissibles, les employés doivent avoir travaillé au moins 700 heures au cours de la dernière année. L'entreprise leur offre alors une cotisation de base qui représente 1 % de leur salaire. Par la suite, pour chaque dollar que les employés versent au régime, l'employeur met 0,50 \$, jusqu'à un seuil maximal. «Les cotisations salariales augmentent avec les années, ce qui bonifie d'autant la contribution de l'entreprise. Le régime a été bâti de manière à encourager les employés les plus expérimentés à rester chez nous», dit Charles-Antoine Bourque. Le régime coûte environ 65 000 \$ année à l'employeur.

«L'implantation d'un régime de retraite est une excellente stratégie pour les entreprises qui souhaitent attirer et conserver leur main-d'oeuvre», affirme Bruno Fabi, chercheur à l'Institut de recherche sur les PME. Michèle Frenette souligne qu'il est possible de mettre en place un régime de retraite sans que cela entraîne de coût supplémentaire pour l'entreprise. «Il suffit de remplacer une hausse de salaire par une cotisation équivalente au régime», explique-t-elle. Ce faisant, l'employeur réalise même des économies, puisque les cotisations à un fonds de retraite ne sont pas soumises aux charges sociales.

La mise en place d'un régime de retraite est un moyen de démontrer sa reconnaissance envers ses employés, indique Charles-Antoine Bourque, de Jardin de ville.